

délibération  
N° 2023-02-01

---

Siège Social  
6 allée de la Sucrierie  
71100 CHALON SUR SAONE  
Tél : 03.85.93.23.57

EFFECTIF LEGAL DU BUREAU : 6  
PRESENTS A LA SEANCE : 6  
NOMBRE DE VOTANTS : 6

## REUNION DE BUREAU SEANCE DU 16 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 février, à 18h00, les membres composant le bureau du Syndicat mixte du Chalonnais se sont réunis en salle de réunion du Syndicat mixte du Chalonnais.

### ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean-Claude BECOUSSE  
Madame Brigitte BEAL  
Monsieur Jean-François BORDET  
Monsieur Daniel LERICHE  
Monsieur Sébastien MARTIN  
Monsieur Antonio PASCUAL

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Brigitte BEAL

## Ingénierie 2023 du CRTE du Chalonnais – Fonds vert

Vu la circulaire du 1<sup>er</sup> Ministre en date du 20 novembre 2020, relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique ;

Vu la circulaire du 1<sup>er</sup> Ministre en date du 4 janvier 2022, relative à la mise en œuvre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique ;

Vu la circulaire du Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 14 décembre 2022, relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (« fonds vert ») ;

Vu les statuts du Syndicat mixte et sa compétence ayant trait à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des contrats de développement territoriaux ;

Vu la délibération du comité syndical du 28 novembre 2022 approuvant la délégation d'attributions au Bureau ;

Vu le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) du Chalonnais signé le 5 juillet 2021 ;

Vu le complément à l'annexe financière 2022 du CRTE du Chalonnais, approuvé par le comité syndical du 28 novembre 2022, identifiant les projets mûres du territoire concourant à la transition écologique, qui pourraient s'inscrire dans le fonds vert ;

Considérant la nécessité de soutenir l'ingénierie spécifiquement mobilisée par le Syndicat mixte du Chalonnais pour l'animation du CRTE du Chalonnais ;

Le bureau syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le dossier « ingénierie 2023 du CRTE du Chalonnais » et son plan de financement, ci-après ;
- D'autoriser le Président à solliciter une subvention de l'Etat dans le cadre du fonds vert, pour l'animation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Chalonnais.
- D'autoriser le Président à prendre toute décision et à signer tout document dans ce cadre.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 21/02/2023  
et publié, affiché ou notifié le 21/02/2023

Réf AR : 071-20003553-20230216  
20230201-DE

Ainsi fait et délibéré  
Pour copie conforme

Le Président,

M. Sébastien MARTIN



## ANNEXE

### Plan de financement prévisionnel

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
Frais de personnel (salaires et charges)	44 000	Etat : fonds vert	15 250
		Autofinancement	28 750
<b>TOTAL TTC</b>	<b>44 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>44 000</b>

délibération  
N° 2023-02-02

---

Siège Social  
6 allée de la Sucrierie  
71100 CHALON SUR SAONE  
Tél : 03.85.93.23.57

EFFECTIF LEGAL DU BUREAU : 6  
PRESENTS A LA SEANCE : 6  
NOMBRE DE VOTANTS : 4

## REUNION DE BUREAU SEANCE DU 16 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 février, à 18h00, les membres composant le bureau du Syndicat mixte du Chalonnais se sont réunis en salle de réunion du Syndicat mixte du Chalonnais.

### ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean-Claude BECOUSSE  
Madame Brigitte BEAL  
Monsieur Jean-François BORDET  
Monsieur Daniel LERICHE  
Monsieur Sébastien MARTIN  
Monsieur Antonio PASCUAL

SECRETARE DE SEANCE : Madame Brigitte BEAL

# Avis sur le projet de PLUi arrêté de la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) arrêté par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne en date du 19 octobre 2022,

Vu le courrier recommandé de la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne reçu par le Syndicat mixte du Chalonnais le 29 novembre 2022 notifiant l'arrêt du projet de PLUi,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Chalonnais approuvé par délibération du comité syndical en date du 2 juillet 2019,

Vu les articles L.153-16 et R.153-4 du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération du comité syndical du 28 novembre 2022 approuvant la délégation d'attributions au Bureau du Syndicat mixte du Chalonnais,

Considérant que l'élaboration du PLUi a fait l'objet d'échanges réguliers entre le Syndicat mixte du Chalonnais et la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne qui ont permis d'aboutir à des orientations et des objectifs partagés par le SCoT et le PLUi,

Considérant que le PLUi conforte et affine l'armature urbaine définie par le SCoT,

Considérant que le PLUi participe à un développement économique équilibré à l'échelle du Chalonnais,

Considérant que le PLUi favorise une réduction des déplacements et facilite les mobilités alternatives,

Considérant que le PLUi engage le territoire dans une démarche affirmée de préservation du socle naturel, agricole et paysager,

Considérant que le PLUi limite l'exposition des populations aux risques et aux nuisances,

Considérant les observations sur le fond et la forme du projet de PLUi annexées à la présente délibération,

Messieurs Jean-Claude BECOUSSE et Jean-François BORDET, Président et Vice-Président de la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne, ne prennent pas part au vote.

Le bureau syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'émettre un avis favorable au projet de PLUi de la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne, assorti des observations annexées à la présente délibération,
- D'autoriser le Président à prendre toute décision et à signer tout document dans ce cadre.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 21/02/2023  
et publié, affiché ou notifié le 21/02/2023

Réf AR : 011-202303553-20230210  
20230202-DE

Ainsi fait et délibéré  
Pour copie conforme

Le Président,



M. Sébastien MARTIN



## ANNEXE

### Observations sur le projet de PLUi arrêté de la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne

On notera avant tout la qualité du travail réalisé pour aboutir au projet de PLUi, tant sur la forme du document que sur les choix d'aménagement qui traduisent une volonté de développement équilibré du territoire.

On soulignera en particulier un effort de densification et de réduction globale des consommations foncières qui dépasse les objectifs du SCoT et engage pleinement le territoire dans la perspective de l'objectif Zéro Artificialisation Nette.

#### **OBSERVATIONS :**

##### Armature urbaine :

En cohérence avec le SCoT, le PLUi affirme la volonté de renforcer les centralités. Il conviendrait néanmoins de s'interroger sur certaines extensions de hameaux qui pourraient être considérées comme des extensions linéaires et s'avèreraient en conséquence en contradiction avec le principe de renforcement des centralités.

##### Développement économique :

Pour rappel, le SCoT entend favoriser la qualité d'aménagement des zones d'activités, notamment en matière d'intégration paysagère et de services pour les salariés. En cohérence avec cette orientation, l'OAP SEG-07 - La Croisette pourrait prévoir une desserte pour les modes doux ainsi qu'un renforcement des principes d'insertion paysagère.

##### Préservation du socle naturel, agricole et paysager :

La Communauté de Communes a souhaité protéger par une inconstructibilité stricte les coupures vertes entre les villages. Pour compléter cette ambition, les constructions situées dans l'ensemble des corridors écologiques identifiés au sein de la trame verte et bleue du SCoT devraient être extrêmement limitées.

On soulignera la démarche volontariste de la Communauté de communes en matière de développement des énergies renouvelables, traduite notamment par l'identification de plusieurs périmètres d'études pour le développement du photovoltaïque au sol. Pour rappel, le SCoT prescrit un choix de localisation de ces zones compatible avec la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Au niveau des zones d'appellation, un zonage spécifique aurait pu être envisagé pour protéger le foncier viticole de toute emprise bâtie.

La protection des lisières des massifs forestiers pourrait être renforcée par un zonage adapté.

Le PLUi affiche une volonté d'améliorer et de développer les systèmes d'assainissement. Par souci de bonne concordance, il serait nécessaire de s'assurer du développement effectif de ces systèmes préalablement ou a minima concomitamment au développement urbain.

Limitation des risques et nuisances :

Il serait souhaitable que les OAP situées dans des zones de bruit puissent intégrer des mesures de limitation des nuisances acoustiques.

Sur la forme :

L'évaluation environnementale et la justification des choix font référence à plusieurs reprises au « SCoT du Grand Chalonnais ». Il s'agit en réalité du « SCoT du Chalonnais ».

P.17, le rapport de justification des choix mentionne la « création de zone artisanale ~0,5ha sur Mancey ». Néanmoins cette zone n'est pas référencée dans le tableau récapitulatif des surfaces p.27. Pour rappel, le SCoT proscrit la création de nouvelle zone d'activité économique.

Le tableau récapitulatif des surfaces p.27 du rapport de justification des choix fait référence à des zones UM qui ne semblent pas apparaître sur le règlement graphique.

Le règlement écrit et le rapport de justification des choix mentionnent une zone UAC qui ne semble pas apparaître sur le règlement graphique.

P.98, l'évaluation environnementale fait référence à 98 ha classés en zone Nt, contrairement au tableau récapitulatif des surfaces p.27 du rapport de justification des choix qui en dénombre 21,6.

Dans le tableau d'analyse des incidences spécifiques des OAP situé en page 81 de l'évaluation environnementale, la numérotation des OAP diffère de celle du règlement.

délibération  
N° 2023-02-03

---

Siège Social  
6 allée de la Sucrierie  
71100 CHALON SUR SAONE  
Tél : 03.85.93.23.57

EFFECTIF LEGAL DU BUREAU : 6  
PRESENTS A LA SEANCE : 6  
NOMBRE DE VOTANTS : 6

## REUNION DE BUREAU SEANCE DU 16 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 février, à 18h00, les membres composant le bureau du Syndicat mixte du Chalonnais se sont réunis en salle de réunion du Syndicat mixte du Chalonnais.

### ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jean-Claude BECOUSSE  
Madame Brigitte BEAL  
Monsieur Jean-François BORDET  
Monsieur Daniel LERICHE  
Monsieur Sébastien MARTIN  
Monsieur Antonio PASCUAL

SECRETARE DE SEANCE : Madame Brigitte BEAL



# CRTE du Chalonnais : actualisation de l'annexe financière 2022

Vu la circulaire du 1<sup>er</sup> Ministre en date du 20 novembre 2020, relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique ;

Vu la circulaire du 1<sup>er</sup> Ministre en date du 4 janvier 2022, relative à la mise en œuvre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique ;

Vu la circulaire du Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 14 décembre 2022, relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (« fonds vert ») ;

Vu les statuts du Syndicat mixte et sa compétence ayant trait à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des contrats de développement territoriaux ;

Vu le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) du Chalonnais signé le 5 juillet 2021 ;

Vu l'annexe financière du CRTE pour l'année 2022, approuvée à l'unanimité par le comité syndical le 30 juin dernier ;

Vu le complément à l'annexe financière 2022 du CRTE du Chalonnais, approuvé par le comité syndical du 28 novembre 2022, identifiant les projets mûres du territoire concourant à la transition écologique, qui pourraient s'inscrire dans le fonds vert ;

Considérant la nécessité de compléter lesdites annexes, en intégrant les projets mûres conformes aux axes stratégiques validés au sein du CRTE ;

Le bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'annexe financière 2022 actualisée du Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Chalonnais, ci-après ;
- D'autoriser le Président à prendre toute décision et à signer tout document dans ce cadre.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 21/02/2023  
et publié, affiché ou notifié le 21/02/2023

Réf AR : 071-2003553-20230216  
2023 02 03 - DE

Ainsi fait et délibéré  
Pour copie conforme

Le Président,

M. Sébastien MARTIN



## ANNEXE

<b>LISTE DES PROJETS CRTE</b>		<b>Estimation du coût total HT</b>	<b>Compatibilité avec les axes et les objectifs du CRTE</b>		
			<b>Axe</b>	<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Objectifs opérationnels</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Intitulé</b>				
Chalon-sur-Saône	Réhabilitation d'une friche urbaine sur l'île Saint-Laurent	1 750 000 €	Axe 2 : Pour un aménagement et un développement durable du Chalonnais	2.1 : Promouvoir un urbanisme durable	Engager la reconversion des friches urbaines
Bey	Projet d'aménagement des abords de la RD 673 : végétalisation, désimperméabilisation des cheminements, gestion des eaux pluviales et développement des mobilités douces (sécurisation des accès piétons)	924 570 €	Axe 2	2.1	Réduire l'imperméabilisation des sols et soutenir la végétalisation des espaces
Chalon-sur-Saône	Végétalisation et désimperméabilisation des espaces publics	175 000 €	Axe 2	2.1	Réduire l'imperméabilisation des sols et soutenir la végétalisation des espaces
CA Le Grand Chalon	Végétalisation du Centre nautique	31 000 €	Axe 2	2.1	Soutenir la végétalisation des espaces pour lutter contre les îlots de chaleur
CA Le Grand Chalon	Végétalisation des cours des crèches et travaux d'isolation	60 000 €	Axe 2	2.1	Soutenir la végétalisation des espaces pour lutter contre les îlots de chaleur
Demigny	Aménagement d'un espace public (végétalisation, désimperméabilisation des sols, création de noues et aménagement de voies piétonnes et cyclables)	305 000 €	Axe 2	2.1	Réduire l'imperméabilisation des sols et soutenir la végétalisation des espaces
La Charmée	Aménagement d'espaces publics perméables et végétalisés, et création d'une halle	386 333 €	Axe 2	2.1	Réduire l'imperméabilisation des sols et soutenir la végétalisation des espaces

<b>LISTE DES PROJETS CRTE</b>		<b>Estimation du coût total HT</b>	<b>Compatibilité avec les axes et les objectifs du CRTE</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Intitulé</b>		<b>Axe</b>	<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Objectifs opérationnels</b>
Lux	Végétalisation des espaces publics : désimperméabilisation et traitement des eaux pluviales (Place des Droits de l'Homme), et végétalisation d'un espace de stationnement (Place André Jarrot)	18 500 €	Axe 2	2.1	Réduire l'imperméabilisation des sols et soutenir la végétalisation des espaces
Mercreuy	Aménagement des espaces publics (végétalisation, désimperméabilisation, mobilités douces...)	542 493 €	Axe 2	2.1	Aménager et valoriser les espaces publics, soutenir la végétalisation et réduire l'imperméabilisation des sols
Moroges	Désimperméabilisation et végétalisation de l'entrée de la commune	127 293 €	Axe 2	2.1	Réduire l'imperméabilisation des sols et soutenir la végétalisation des espaces
Saint-Loup-Géanges	Réaménagement de la place de l'église (végétalisation, désimperméabilisation, mobilités douces...)	760 000 €	Axe 2	2.1	Réduire l'imperméabilisation des sols et soutenir la végétalisation des espaces
Boyer	Rénovation énergétique d'un bâtiment communal	532 144 €	Axe 2	2.2 : Accroître l'efficacité énergétique et développer une mobilité durable	Engager la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements
Chalon-sur-Saône	Rénovation de l'éclairage public	600 000 €	Axe 2	2.2	Engager la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements
Chalon-sur-Saône	Rénovation d'un bâtiment public (restaurant scolaire Romain Rolland)	397 000 €	Axe 2	2.2	Engager la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements
Chalon-sur-Saône	Rénovation énergétique de différents bâtiments et équipements publics (isolation, régulation du système de chauffage, éclairage)	105 000 €	Axe 2	2.2	Engager la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements

<b>LISTE DES PROJETS CRTE</b>		<b>Estimation du coût total HT</b>	<b>Compatibilité avec les axes et les objectifs du CRTE</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Intitulé</b>		<b>Axe</b>	<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Objectifs opérationnels</b>
CA Le Grand Chalonnais	Rénovation énergétique de l'école Média Art	200 000 €	Axe 2	2.2	Engager la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements
CA Le Grand Chalonnais	Rénovation énergétique de l'Espace Nautique	7 000 000 €	Axe 2	2.2	Engager la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements
CA Le Grand Chalonnais	Rénovation énergétique de différents bâtiments et équipements publics (régulation du système de chauffage, éclairage)	57 500 €	Axe 2	2.2	Engager la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements
CA Le Grand Chalonnais	Rénovation de l'éclairage public	152 395 €	Axe 2	2.2	Engager la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements
CC Entre Saône et Grosne	Amélioration énergétique de l'éclairage (plan LED) des équipements et locaux communautaires non équipés	45 000 €	Axe 2	2.2	Engager la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements
CC Sud Côte Chalonnaise	Rénovation thermique du siège de l'intercommunalité et de l'espace petite enfance	620 000 €	Axe 2	2.2	Engager la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements
Cormatin	Rénovation énergétique de l'ancienne école afin d'aménager la mairie et un logement communal	1 196 000 €	Axe 2	2.2	Engager la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements
Damerrey	Rénovation énergétique d'un bâtiment en vue d'aménager un restaurant scolaire et des locaux techniques	810 000 €	Axe 2	2.2	Engager la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements
Jugy	Rénovation énergétique de la Mairie et amélioration de l'éclairage des équipements	21 987 €	Axe 2	2.2	Engager la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements

<b>LISTE DES PROJETS CRTE</b>		<b>Estimation du coût total HT</b>	<b>Compatibilité avec les axes et les objectifs du CRTE</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Intitulé</b>		<b>Axe</b>	<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Objectifs opérationnels</b>
Fontaines	Rénovation énergétique de l'école maternelle	1 000 000 €	Axe 2	2.2	Engager la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements
Genouilly	Rénovation énergétique du bâtiment de l'ancienne école afin d'y accueillir une maison d'assistantes maternelles et 2 logements	250 000 €	Axe 2	2.2	Engager la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements
Gergy	Rénovation énergétique de bâtiments publics (chauffage et menuiseries)	106 000 €	Axe 2	2.2	Engager la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements
Givry	Modernisation et rénovation de l'éclairage public	880 000 €	Axe 2	2.2	Engager la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements
Givry	Rénovation énergétique de l'école publique	1 410 000 €	Axe 2	2.2	Engager la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements
Granges	Rénovation énergétique de l'école maternelle, travaux de désimperméabilisation et de végétalisation de la cour d'école	240 000 €	Axe 2	2.2	Engager la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements
Laives	Rénovation de l'éclairage d'un équipement sportif (stade)	26 228 €	Axe 2	2.2	Engager la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements
Lalheue	Rénovation énergétique de l'ancienne école afin d'aménager des logements communaux	450 000 €	Axe 2	2.2	Engager la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements
Malay	Rénovation énergétique de la Mairie	401 362 €	Axe 2	2.2	Engager la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements

<b>LISTE DES PROJETS CRTE</b>		<b>Estimation du coût total HT</b>	<b>Compatibilité avec les axes et les objectifs du CRTE</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Intitulé</b>		<b>Axe</b>	<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Objectifs opérationnels</b>
Montceaux-Ragny	Rénovation énergétique du bâtiment communal (Mairie)	392 889 €	Axe 2	2.2	Engager la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements
Osion	Rénovation énergétique de l'école et végétalisation de la cour d'école	1 577 000 €	Axe 2	2.2	Engager la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements
Santilly	Rénovation énergétique d'un logement	108 520 €	Axe 2	2.2	Engager la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements
Sercy	Rénovation du bâtiment de la Mairie et d'un logement communal	95 000 €	Axe 2	2.2	Engager la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements
Virey le Grand	Travaux d'amélioration de l'éclairage d'équipements publics	120 220 €	Axe 2	2.2	Engager la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements
CA Le Grand Chalonnais	Développement des mobilités douces et des interconnexions : liaison cyclable Gare-ZAC sud-est (site industriel de Saint-Marcel)	443 258 €	Axe 2	2.2	Favoriser l'intermodalité et les interconnexions des transports et entre les territoires
CA Le Grand Chalonnais	Développement des mobilités douces et des interconnexions : création de voies vertes et véloroutes à l'entrée Ouest de la ville-centre (Châtenoy-le-Royal/Farges-les-Chalonnais)	230 000 €	Axe 2	2.2	Favoriser l'intermodalité et les interconnexions des transports et entre les territoires
Crisséy	Aménagement d'une passerelle pour relier la Maison de Santé aux commerces locaux	140 000 €	Axe 2	2.2	Développer les mobilités douces comme une alternative à l'utilisation de la voiture individuelle

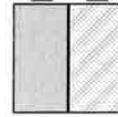
<b>LISTE DES PROJETS CRTE</b>		<b>Estimation du coût total HT</b>	<b>Compatibilité avec les axes et les objectifs du CRTE</b>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Intitulé</b>		<b>Axe</b>	<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Objectifs opérationnels</b>
Granges	Création d'un cheminement piéton/vélo en site propre dédié aux mobilités douces (Rue de la Prairie) et création d'un verger conservatoire pour l'intégration de plantes mellifères	165 000 €	Axe 2	2.2	Développer les mobilités douces comme une alternative à l'utilisation de la voiture individuelle
CA Le Grand Chalonnais	Confortement de la digue de Lux : réfection de la crête	40 000 €	Axe 2	2.3 : Gérer durablement les ressources du territoire	Atténuer et gérer le risque inondation de la Saône et du Doubs, et les effets induits du ruissellement des eaux pluviales
CC Saône Doubs Bresse	Mise en place d'un système d'endiguement Saône-Doubs (catégorie B) : travaux voute vanne VB2 - Secteur Laiterie à Verdun	95 000 €	Axe 2	2.3	Atténuer et gérer le risque inondation de la Saône et du Doubs, et les effets induits du ruissellement des eaux pluviales
	Mise en place d'un système d'endiguement Saône-Doubs (catégorie B) : travaux voute vanne VB5 - sécurisation et renforcement corps de digues - Secteur Chauvoirt à Verdun	100 000 €	Axe 2	2.3	
Gergy	Réhabilitation et rénovation énergétique de l'ancien presbytère	410 000 €	Axe 2	2.4 Conforter l'attractivité touristique	Assurer le développement d'un tourisme durable basé sur l'itinérance douce & Valoriser le patrimoine local
Rully	Rénovation énergétique d'un bâtiment public pour l'implantation d'une micro-crèche	394 470 €	Axe 3 : Pour un territoire solidaire, inclusif et attractif	3.1 : Répondre aux attentes et besoins des populations	Enfance et jeunesse : projets de structures d'accueil petite enfance, scolaires, périscolaires, de loisirs et enseignements
Gergy	Requalification d'une friche en vue de l'aménagement d'un Espace France Services au cœur de la commune et des équipements (label obtenu début 2022)	1 525 195 €	Axe 3	3.3 : Promouvoir l'inclusion numérique et l'accès aux services publics	Inclusion numérique des populations : e-administration des services publics, accompagnement par des conseillers numériques

LISTE DES PROJETS CRTE		Estimation du coût total HT	Compatibilité avec les axes et les objectifs du CRTE		
Maître d'ouvrage	Intitulé		Axe	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Torcy - SMET	Création d'un centre de tri	20 000 000 €	Axe 3	3.4. : Accompagner et soutenir les territoires	Accompagner la coopération interterritoriale
Syndicat mixte du Chalonnais	Ingénierie 2023 du CRTE du Chalonnais	44 000 €	Axe 3	3.4	Renforcer l'ingénierie financière et technique en matière de transition écologique

ANNEXE ACTUALISEE
43 835 612 €

**TOTAL**

Légende :



Dossier ajouté dans l'annexe 2022

Dossier dont le montant a été actualisé